

Objectifs

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour l'utilisation en sécurité des engins de chantier
- Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante

Public concerné

Tout conducteur d'engins de chantier, à conducteur porté ou télécommandés suivants :

- matériels de terrassement et de construction de routes
- matériels de sondage ou de forage,
- chariots de manutention tout-terrain (mât vertical et flèche télescopique).

Tarif sur demande

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Comprendre la langue française
- S'assurer de son aptitude médicale spécifique aux équipements de travail utilisés
- Être muni à minima des EPI suivants : casque de chantier, chaussures de sécurité, gants et vêtement rétro-réfléchissant

Nota

- La masse à considérer pour les engins est la masse en service (masse à vide de l'engin avec ses équipements et accessoires), mentionnée sur la plaque constructeur.
- La puissance des engins est exprimée en cv

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation
- **Validité préconisée : 10 ans**

Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 livret de cours



Durée

- 1 à 4 jours de formation selon le nombre de catégories choisi ainsi que le niveau de l'apprenant

PROGRAMME

Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Formation pratique

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

Evaluation des acquis

- Evaluation des connaissances théoriques sous forme de QCM et du savoir-faire pratique,
- Avis du formateur à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite suivant les résultats aux évaluations des acquis.

Effectifs préconisés par session :
4 stagiaires minimum
6 stagiaires maximum

CONDUITE EN SECURITE DES ENGIN DE CHANTIER

FORMATION et PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE

« CATÉGORIES » D'ENGIN DE CHANTIER

Catégorie A : Engins compacts

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes,
- Moto-basculateurs de masse ≤ 6 tonnes,
- Compacteurs de masse ≤ 6 tonnes,
- Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv



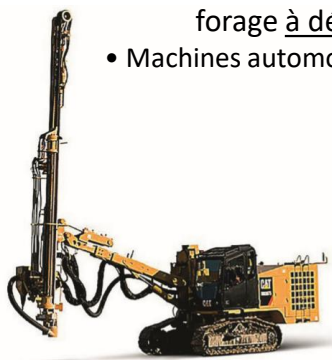
Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes,
- Pelles multifonctions.



Catégorie B2 : Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel

- Machines automotrices de sondage ou de forage.



Catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel

- Pelles hydrauliques rail-route



Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif

- Chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes,
- Chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes.



Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif

- Bouteurs,
- Chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.



CONDUITE EN SECURITE DES ENGIN DE CHANTIER FORMATION et PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE

Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif

- Niveleuses automotrices.



Catégorie D : Engins de compactage

- Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.



Catégorie G : Conduite des engins hors production

- Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.



Catégorie E : Engins de transport

- Tombereaux, rigides ou articulés,
- Moto-basculeurs de masse > 6 tonnes,
- Tracteurs agricoles de puissance > 100 cv.



Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain

- Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,
- Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

- Chariot de manutention à flèche télescopique muni d'une nacelle
- Chariot de manutention à flèche télescopique muni d'un treuil de levage
- Chariot de manutention à flèche télescopique sur tourelle
- Pelle hydraulique équipée d'un bras de forage

FORMATION et AUTORISATION DE CONDUITE ENGIN DE CHANTIER**Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires à la réalisation des tests****INTER-ENTREPRISES**

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins des installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires au bon déroulement de la formation et à la réalisation des tests à savoir :

Moyens ENGIN DE CHANTIER		Inter	Intra	
INSTALLATIONS	1 salle de réunion équipée de chaises et tables en nombre adapté	X	X	
	1 local adapté permettant de changer de vêtements	X	X	
	Des sanitaires hommes et femmes séparés	X	X	
	1 ordinateur portable + 1 vidéoprojecteur + 1 support d'animation	X		
	1 écran de projection (ou mur clair) + 1 paperboard (ou tableau blanc)	X	X	
EQUIPEMENTS	1 engin de chantier de la « catégorie » concernée	<ul style="list-style-type: none"> - Notice d'instructions en français, - Rapport de vérification générale périodique valide, levée de toutes réserves, - Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité. 	X	X
SURFACE et MATÉRIELS	1 zone d'évolution suffisante et adaptée (surface, sols à compacter, possibilité de réaliser une tranchée, camion-benne ou remorque pour le déchargement de matériaux, porte-engin etc) pour les mises en situation de travail	X	X	
	Des charges adaptées permettant les manutentions standards pour un chariot tout terrain	X	X	

INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

- 1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens nécessaires.
- 2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer qu'ils sont médicalement aptes et équipés des EPI nécessaires.
- 3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

En cas de manquement desdits moyens, l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.